

Conseil Municipal du Jeudi 24 septembre 2026

Franqueville-Saint-Pierre engage l'avenir avec responsabilité

Réuni en séance le 24 septembre 2026, le Conseil Municipal de Franqueville-Saint-Pierre a adopté plusieurs délibérations majeures, marquant une étape importante pour l'aménagement du territoire et le développement durable de la commune, la modernisation de ses services publics ainsi que l'optimisation de ses ressources humaines et budgétaires.

Parmi les sujets abordés, l'aménagement du territoire, la solidarité nationale et aux Franquevillais, les finances et la gestion des emplois municipaux ont occupé une place centrale.

FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE, ACTEUR ENGAGÉ DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU Métropolitain : Un projet de territoire au service des générations futures.

Le Conseil Municipal de Franqueville-Saint-Pierre a engagé un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document qui définit la vision stratégique de la Métropole Rouen Normandie pour son territoire.

Ce dernier s'articule autour de trois ambitions :

- * **l'urgence écologique**, avec la préservation des sols, la protection de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables ;
- * **le bien-vivre au quotidien**, par la diversification de l'habitat, l'adaptation des mobilités et le maintien des services de proximité ;
- * **le rayonnement territorial**, à travers une économie durable, la valorisation du patrimoine et la promotion de la santé.

Le PADD servira de socle aux futures règles d'urbanisme du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le débat, tenu hier soir, s'inscrit dans une démarche collaborative d'envergure. Celle-ci inclut des échanges au sein des 71 conseils municipaux de la métropole ainsi qu'au conseil métropolitain, complétés par une concertation citoyenne élargie. Une réunion publique est notamment prévue le 12 octobre à 18h30 (retransmise en direct), avec des modalités de participation variées : registre en ligne, questionnaires et rencontres.

À cette occasion, le Conseil Municipal de Franqueville-Saint-Pierre **a souhaité réaffirmer son attachement à un urbanisme responsable et à un développement respectueux de l'environnement.**

FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE, UNE COMMUNE SOLIDAIRE

Soutien aux communes sinistrées : Franqueville-Saint-Pierre aux côtés des communes sinistrées. Face aux incendies dévastateurs de l'été 2026, le Conseil Municipal a décidé de verser 1 € par Franquevillais (soit 6 371 €) à l'Association des Maires de France (AMF) pour soutenir les communes touchées. Une marque forte de solidarité collective.

Soutien aux Franquevillais au travers de la reconduction des dispositifs d'aides au compostage individuel et à la lutte contre les frelons asiatiques.

Au travers du dispositif de lutte contre les frelons asiatiques réactualisé, une prise en charge à 100% sera mise en place aux bénéfices des Franquevillais.

Une communication détaillée sera très rapidement mise à disposition de tous au travers de nos supports habituels.

UNE GESTION BUDGÉTAIRE RESPONSABLE , EFFICIENTE ET TRANSPARENTE : L'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

La gestion rigoureuse des deniers publics constitue une obligation fondamentale pour l'équipe municipale.

Cette démarche s'appuie sur des outils tels que le guide de la commande publique et le guide de la commission d'appel d'offres, qui encadrent les pratiques d'achat public et garantissent l'emploi judicieux des fonds. Elle s'étend également à des mutualisations à plus grande échelle avec la Métropole Rouen Normandie, notamment pour l'achat de gaz et d'électricité destinés aux bâtiments communaux.

C'est également, plusieurs délibérations qui ont été adoptées pour soutenir les familles et les élèves avec :

- * Le renouvellement de la convention intercommunale sur la participation aux charges de scolarité entre les communes de l'Agglomération Rouennaise.*
- * Le reversement de la subvention départementale pour une classe de découverte.*
- * La délégation des missions d'autorité organisatrice secondaire pour le transport.*

TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES : RENFORCEMENT DES EFFECTIFS POUR MIEUX SERVIR LES FRANQUEVILLAIS

Le Conseil Municipal a actualisé le tableau des emplois budgétaires, **avec des créations de postes stratégiques pour répondre aux besoins croissants de la commune.**

Police Municipale : Une priorité pour la sécurité de tous

La sécurité des habitants est une priorité pour l'équipe municipale. C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé de créer un poste de Brigadier ou Brigadier-Chef Principal au sein de la Police Municipale, qui viendra renforcer l'encadrement et améliorer l'efficacité de ce service essentiel.

Objectifs :

- * *Une présence renforcée sur le terrain*
- * *Structurer davantage le service et renforcer la prévention.*
- * *Une réponse adaptée aux enjeux locaux*

Manager de Centre-Ville : Redynamiser le cœur de notre commune

Le centre-ville est l'âme de Franqueville-Saint-Pierre. C'est un lieu de vie, de commerce et de convivialité. C'est pourquoi le Conseil Municipal a acté la création d'un poste de Manager de Centre-Ville, à temps partiel (50%), pour insuffler une nouvelle dynamique à notre cœur de ville.

Objectifs :

- * *Animer et fédérer*
- * *Accompagner les commerces*
- * *Améliorer l'attractivité*

FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE, UNE COMMUNE QUI AVANCE

Les 26 délibérations votées le 24 septembre 2026 illustrent la volonté de la municipalité de conjuguer transition écologique, modernisation des services publics et solidarité.

Pour clore ce Conseil Municipal, Monsieur GUILBERT, Maire, a annoncé le **projet de concertation citoyenne relatif à l'aménagement du terrain dit « la Maison Blanche »**.

Cette initiative, qui s'inscrit dans une volonté de démocratie participative, permettra aux habitants de contribuer activement à la réflexion sur l'avenir de ce site, en partageant leurs attentes et leurs idées. **Une réunion publique se tiendra le samedi 7 novembre 2026 à 10h à l'Espace Bourvil pendant laquelle les modalités de participation seront communiquées.**